

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	118.426,90	128.565,32
<i>dont abonnements</i>	23.268,07	23.236,34
Recette de vente d'eau en gros		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		
Total recettes de vente d'eau	118.426,90	128.565,32
Recettes liées aux travaux	1.421,20	1.753,50
Contribution exceptionnelle du budget général		
Autres recettes (préciser)		
Total autres recettes		
Total des recettes	119.848,10	130.318,82

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau 130.318,82 € au 31/12/2016 € (119.848,10 € au 31/12/2015).

3 Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016
Microbiologie	10	0	7	0
Paramètres physico-chimiques	10	0	7	0

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2015	Exercice 2016
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
20	mise à jour du plan au moins annuelle	20	20
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	10
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	10	10
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	10
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	10
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)		
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations		
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2016 est 90, 90 en 2015.

3.3. Indicateurs de performance du réseau

1.1.4.



3.3.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

	Exercice 2015	Exercice 2016
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	76%	72%

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2016 l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100%.

Arrêté préfectoral N° 2003-0672 déterminant les périmètres de protection du captage d'eau potable situé sur la commune de DAMPIERRE-SOUS-BROU.

3.5. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

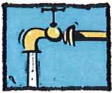


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette en €	0	67.493,28 €
Montant remboursé durant l'exercice n €		
capital	0	7.137,80 €
intérêt	0	830,17 €

3.6. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente



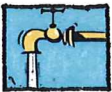
Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2016 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2015	Exercice 2016
Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31/12.	13.502,00 €	9.102,00 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	118.742,69 €	118.426,90 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	11,40 %	7,70 %

Pour l'année 2016 le taux d'impayés en % sur les factures d'eau est de 7,70 % en 2016, 11,40 % en 2015.

3.7. Taux de réclamations



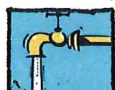
Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues : Oui

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2015	Exercice 2016
Nombre total des branchements	1176	1176
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers



	Exercice 2015	Exercice 2016
Montant financier H.T. des travaux engagés pendant l'exercice budgétaire en €	31.806,00	76.294,00
Montant des subventions en €	0	0

En 2016 paiement en début d'année trvx de fin 2015 : renforcement du réseau entre la Bellangerie et les Bégaudières et fonçage sous RD 368

+ renforcement du réseau entre les Bégaudières et la Dagougerie et fonçage pour autonomie de l'aire des Manoirs du Perche.

4.3. Amortissements



Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements a été de 46.735,00 € (45.380,00 € en 2015).

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE DAMPIERRE-UNVERRE-MOULHARD.**

Séance du 26 Juillet 2018

an deux mil dix huit, le Jeudi 26 juillet à 8H30.

Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel

Nombre de membres : 9

Membres en exercice : 9

Pris part au vote : 7

Date de la convocation : 20/07/2018

ELIBERATION 2018-13

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable 2017.

elon la loi du 02/02/1995, décret n°95-635 du 05/05/1995,

onformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le
résident présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service
ublic d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

est demandé à l'assemblée syndicale de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et
notamment les indicateurs techniques et les indicateurs financiers.

près avoir pris connaissance de ce rapport obligatoire,

Comité Syndical, à l'unanimité, **l'approuve.**

Un exemplaire de ce rapport est destiné à la Préfecture et un pour chaque commune constitutive du
syndicat des eaux. Il est consultable au siège du Syndicat des Eaux, en Mairie de Dampierre-sous-
rou.

es données sont transmises sur le site <http://www.eaufrance.fr/>

Extrait certifié conforme
Le Président,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification du



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX

de

DAMPIERRE - UNVERRE – MOULHARD

28160



SIEGE

Mairie de Dampierre sous Brou

1, rue de l'église

28160 DAMPIERRE sous BROU

Tel: 02.37.97.21.84

mairiedampierresousbrou@orange.fr



- PRÉFECTURE D'EURE ET LOIR
- Commune de DAMPIERRE SOUS BROU
- Commune d'UNVERRE
- Commune de MOULHARD

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes	4
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	4
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	4
1.5.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	5
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	5
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	5
2.1.	Modalités de tarification.....	5
2.2.	Facture d'eau type	6
2.3.	Recettes.....	7
3.	Indicateurs de performance.....	8
3.1.	Qualité de l'eau	8
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	8
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	9
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution	9
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau	9
3.5.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité.....	10
3.6.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	10
3.7.	Taux de réclamations	10
4.	Financement des investissements.....	11
4.1.	Branchements en plomb	11
4.2.	Montants financiers	11
4.4.	Amortissements	11

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **intercommunal**

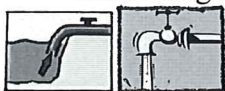
- Nom de la collectivité : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DAMPIERRE-UNVERRE-MOULHARD
- Caractéristiques : E.P.C.I.

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	X	
Protection du point de prélèvement	X	
Traitement		X
Transfert		X
Stockage		X
Distribution	X	

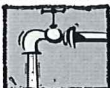
- Territoire desservi (communes adhérentes au service) : Dampierre-sous-Brou, Unverre, Moulhard
- Existence d'une CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) Non
- Existence d'un schéma de distribution Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 29 Novembre 2011.

Mode de gestion du service



Le service est exploité en **régie**

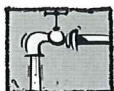
Estimation de la population desservie



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1.883 habitants au 31/12/2017 – chiffres INSEE

Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

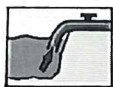
Le service public d'eau potable dessert 1.1 abonnés au 31/12/2017.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017
DAMPIERRE-SOUS-BROU	298	281	10	291
UNVERRE	768	755	15	770
MOULHARD	110	102	6	108
Total	1176	1138	31	1169

Eaux brutes

1.1.1. Prélèvement sur les ressources en eau



173.

Le service public d'eau potable prélève 173.649 m³ pour l'exercice 2017 (166.858 m³ pour l'exercice 2016)

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³
Dampierre s/s Brou Puits n°1 Dampierre	Nappe profonde		102.389	103.736
Dampierre s/s Brou Puits n°2 Unverre	Nappe profonde		64.469	69.913
Total			166.858	173.649

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

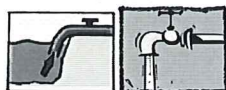
1.1.2. Achats d'eaux



Si le service achète des eaux :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Indices de protection de la ressource exercice 2017
Syndicat des Eaux Charbonnières les Autels Villelillon	345	585	100
Syndicat des Eaux Béthonvilliers – Coudray au Perche	1074	5454	100
Total	1573	6039	100

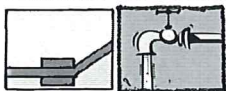
1.1.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		
Abonnés non domestiques	2715	2811
Total vendu aux abonnés (V7)	2715	2811
Total exporté vers d'autres services (V3)	2715	2811

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
Correspond synd de Frazé-Mottereau + SYBBYG (la Briche)

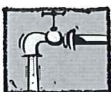
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est d'environ 120 kilomètres au 31/12/2017.

2 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



Les tarifs applicables au 01/01/2017 sont les suivants :

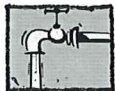
Frais d'accès au service : Ouverture contrat 20 € H.T. au 01/01/2016
Ouverture contrat 20 € H.T. au 01/01/2017

		Exercice 2016	Exercice 2017
Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement location du compteur	20 €	25 €

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 04/12/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 14/03/2017 effective à compter du 01/07/2018 fixant le tarif abonnement location de compteur.

2.2. Facture d'eau type



Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (100 m³/an) sont :

	Exercice 2016	Exercice 2017	
Tarifs	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	20	25	
Part proportionnelle m ³	0,88 € x 100 = 88,00	0,95 € x 100 = 95,00	
Montant HT de la facture de 100 m ³ revenant à la collectivité	108,00 €	120,00€	
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	100 x 0,046 = 4,60	100 x 0,046 = 4,60	
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	100 x 0,31 = 31,00	100 x 0,30 = 30,00	
Autre : F.S.I.R.E.P. (Fonds Solidarité Interconnexion Réseau Eau Potable)	100 x 0,072 = 7,20	100 x 0,067 = 6,70	
Montant des taxes et redevances pour 100 m ³	42,80	41,30	
Total H.T. au m³	150,80	161,30	
TVA si service assujetti (5,5 %)	8,29	8,87	
Total	159,09	170,17	
Prix TTC au m³ pour tout abonné des 3 communes	1,59	1,70	

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

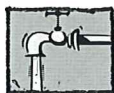
annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

annuelle

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de 127.307 m³/an (119.852 m³/an en 2016)

2.3. Recettes



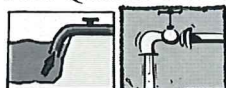
Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	128.565,32	128.752,83
<i>dont abonnements</i>	23.236,34	23.067,40
Recette de vente d'eau en gros		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		
Total recettes de vente d'eau	128.565,32	128.752,83
Recettes liées aux travaux	1.753,50	1.004,00
Contribution exceptionnelle du budget général		
Autres recettes (préciser)		
Total autres recettes		
Total des recettes	130.318,82	129.756,83

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau 129.756,83 € au 31/12/2017 (130.318,82 € au 31/12/2016).

3 Indicateurs de performance

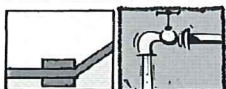
3.1. Qualité de l'eau



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	10	0	7	0
Paramètres physico-chimiques	10	0	7	0

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

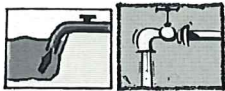
La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2016	Exercice 2017
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
20	mise à jour du plan au moins annuelle	20	20
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	10
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	10	10
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	10
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	10
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)		
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations		
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2017 est 90, 90 en 2016.

3.3. Indicateurs de performance du réseau

1.1.4.



3.3.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

	Exercice 2016	Exercice 2017
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	72%	72%

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2017 l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100%.

Arrêté préfectoral N° 2003-0672 déterminant les périmètres de protection du captage d'eau potable situé sur la commune de DAMPIERRE-SOUS-BROU.

3.5. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

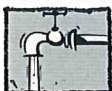


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en €	67.493,28 €	67.493,28 €
Montant remboursé durant l'exercice n €		
capital	7.137,80 €	7.137,80 €
intérêt	830,17 €	833,11 €

3.6. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente



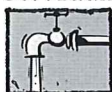
Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31/12.	9.102,00 €	12.255,00 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	118.426,90 €	171.615,40 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	7,70 %	7,14%

Pour l'année 2017 le taux d'impayés en % sur les factures d'eau est de 7,14 % en 2017.

3.7. Taux de réclamations



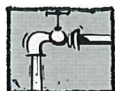
Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues : Oui

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	1176	1158
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montant financier H.T. des travaux engagés pendant l'exercice budgétaire en €	76.294,00	68.227,53
Montant des subventions en €	0	0

En 2017

4.3. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 49.908,00 € (46.735, 00 € en 2016).

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE DAMPIERRE-UNVERRE-MOULHARD.**

Séance du 1^{er} Octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} Octobre à 18 H.

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de

Nombre de membres : 9

Membres en exercice : 9

Pris part au vote : 8

Date de la convocation : 24/09/2019

DELIBERATION 2019-13

- Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable 2018.

Selon la loi du 02/02/1995, décret n°95-635 du 05/05/1995,

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le président présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

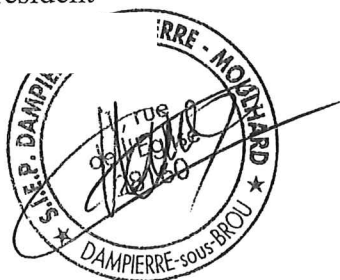
Il est demandé à l'assemblée syndicale de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment les indicateurs techniques et les indicateurs financiers.

Après avoir pris connaissance de ce rapport obligatoire, le Comité Syndical, à l'unanimité, **l'approuve**.

Un exemplaire de ce rapport est destiné à la Préfecture et un pour chaque commune constitutive du syndicat des eaux. Il est consultable au siège du Syndicat des Eaux, en Mairie de Dampierre-sous-Brou. Les données sont transmises sur le site <http://www.eaufrance.fr/>

Extrait certifié conforme

Le Président



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture

Et publication ou notification du



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX

de

DAMPIERRE - UNVERRE – MOULHARD

28160



SIEGE

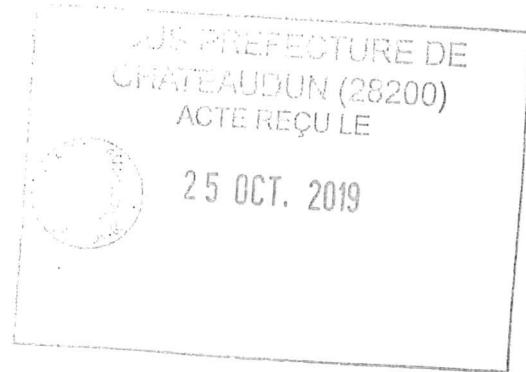
Mairie de Dampierre sous Brou

1, rue de l'église

28160 DAMPIERRE sous BROU

Tel: 02.37.97.21.84

mairiedampierresousbrou@orange.fr



- PRÉFECTURE D'EURE ET LOIR
- Commune de DAMPIERRE SOUS BROU
- Commune d'UNVERRE
- Commune de MOULHARD

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2018

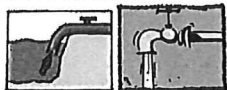
Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie	3
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	4
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	4
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	4
1.5.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	5
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	5
2.	Tarifcation de l'eau et recettes du service	5
2.1.	Modalités de tarifcation	5
2.2.	Facture d'eau type	6
2.3.	Recettes.....	7
3.	Indicateurs de performance	8
3.1.	Qualité de l'eau	8
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	8
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	9
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution	9
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau	9
3.5.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	10
3.6.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	10
3.7.	Taux de réclamations	10
4.	Financement des investissements.....	11
4.1.	Branchements en plomb.....	11
4.2.	Montants financiers.....	11
4.4.	Amortissements	11

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **intercommunal**

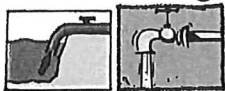
- **Nom de la collectivité** : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DAMPIERRE-UNVERRE-MOULHARD
- **Caractéristiques** : E.P.C.I.

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	X	
Protection du point de prélèvement	X	
Traitement		X
Transfert		X
Stockage		X
Distribution	X	

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service) : Dampierre-sous-Brou, Unverre, Moulhard
- **Existence d'une CCSPL** (Commission Consultative des Services Publics Locaux) Non
- Existence d'un schéma de distribution Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 29 Novembre 2011.

Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie

Estimation de la population desservie



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1.881 habitants au 31/12/2018 – chiffres INSEE

Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1.1 abonnés au 31/12/2018.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018
DAMPIERRE-SOUS-BROU	291	280	10	290
UNVERRE	770	744	16	760
MOULHARD	108	102	5	107
Total	1169	1120	33	1153

Eaux brutes

1.1. Prélèvement sur les ressources en eau



173.

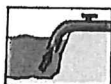
Le service public d'eau potable prélève 189.570 m³ pour l'exercice 2018 (173.649 m³ pour l'exercice 2017)

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³
Dampierre s/s Brou Puits n°1 Dampierre	Nappe profonde		103.736	108.481
Dampierre s/s Brou Puits n°2 Unverre	Nappe profonde		69.913	81.389
Total			173.649	189.570

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

1.2. Achats d'eaux

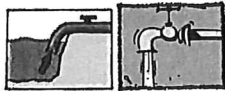


Si le service achète des eaux :



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Indices de protection de la ressource exercice 2018
Syndicat des Eaux Charbonnières les Autels Villelillon	585	495	100
Syndicat des Eaux Béthonvilliers – Coudray au Perche	5454	904	100
Total	6039	1399	100

1.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		
Abonnés non domestiques	2811	7343
Total vendu aux abonnés (V₇)	2811	7343
Total exporté vers d'autres services (V₃)	2811	7343

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Correspond synd de Frazé-Mottereau (2.083 m³) + SYBBYG (compteur la Briche) (5.260 m³)

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est d'environ 120 kilomètres au 31/12/2018.

2 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



Les tarifs applicables au 01/01/2018 sont les suivants :

Frais d'accès au service : Ouverture contrat 20 € H.T. au 01/01/2017
Ouverture contrat 20 € H.T. au 01/01/2018

	Exercice 2017	Exercice 2018
Tarifs	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement location du compteur 25 €	25 €

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 04/12/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 14/03/2017 effective à compter du 01/07/2018 fixant le tarif abonnement location de compteur.

2.2. Facture d'eau type



Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (100 m³/an) sont :

	Exercice 2017	Exercice 2018	
Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	25	25	
Part proportionnelle m ³	0,95 € x 100 = 95,00	0,97 € x 100 = 97,00	
Montant HT de la facture de 100 m ³ revenant à la collectivité	120,00€	122,00€	
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	100 x 0,046 = 4,60	100 x 0,042 = 4,20	
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	100 x 0,30 = 30,00	100 x 0,30 = 30,00	
Autre : F.S.I.R.E.P. (Fonds Solidarité Interconnexion Réseau Eau Potable)	100 x 0,067 = 6,70	100 x 0,069 = 6,90	
Montant des taxes et redevances pour 100 m ³	41,30	41,10	
Total H.T. au m³	161,30	163,10	
TVA si service assujetti (5,5 %)	8,87	8,97	
Total	170,17	172,07	
Prix TTC au m³ pour tout abonné des 3 communes	1,70	1,72	

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

annuelle

Les volumes facturés au titre de l'année 2018 sont de 132.785 m³ (127.307 m³ en 2017)

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	128.752,83	147.338,18
<i>dont abonnements</i>	23.067,40	29.187,80
Recette de vente d'eau en gros		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		
Total recettes de vente d'eau	128.752,83	147.338,18
Recettes liées aux travaux	1.004,00	1.269,50
Contribution exceptionnelle du budget général		
Autres recettes (préciser)		
Total autres recettes		
Total des recettes	129.756,83	148.907,68

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau 148.907,68 € au 31/12/2018 (129.756,83 € au 31/12/2017).

3 Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018
Microbiologie	10	0	10	0
Paramètres physico-chimiques	7	0	5	0

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2017	Exercice 2018
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
20	mise à jour du plan au moins annuelle	20	20
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	10
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	10	10
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	10
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	10
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)		
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations		
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2018 est 90, 90 en 2017.